

SEANCE DU 27 MARS 2019

Le vingt-sept mars deux mille dix-neuf à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 21 mars 2019, se sont réunis en Mairie sous la présidence de Louis Fagot, Maire.

Présents : Chantal Harel, Nathalie Pichot, Sophie Fagot, Anne-Marie Girard, Romuald Lecoq, Denis Pouliquen, Olivier Pellicant, François Riou, Stéphane Quillevere, Alexandre Campagne, Michel Le Gall.

Absentes excusées : Rachel Réault qui donne pouvoir à Chantal Harel, Anyvonne Lostanlen qui donne pouvoir à Anne-Marie Girard.

Secrétaire de séance : Romuald Lecoq

Le compte-rendu de la réunion du 27 février 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1/ Vote des taux d'imposition 2019 **D2019-03-001**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

Monsieur le Maire rappelle les taux de 2018 et propose le maintien de ces derniers pour 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 14 voix pour, de maintenir les taux comme suit :

- **TAXE HABITATION : 16.22 %**
- **FONCIER BATI : 20.64 %**
- **FONCIER NON BATI : 40.66 %**

2/ Affectation des résultats des Comptes Administratifs 2019

Le Conseil, par 14 voix pour, décide d'affecter les résultats des comptes administratifs ainsi qu'il suit

Délibération	Budgets	Affectations de résultats
D2019-03-002	Lotissement Allée de la Penzé	- Excédent d'exploitation de 62.891,91 € (article 002 – recettes de fonctionnement reporté)
D2019-03-003	Commune	- Excédent d'exploitation de 125.501,86 € (article 1068 – recettes d'investissement pour 125.501,86 €) - Excédent d'investissement de 15.673,57 € (article 001- recettes d'investissement reporté pour 15.673,57€)

3/ Budgets Primitifs 2019

SPANC D2019-03-004	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	10.000 €	--
RECETTES	10 000 €	--

Le budget « SPANC » est voté à 14 voix pour.

Lotissement « Allée de la Penzé » D2019-03-005	Fonctionnement	Investissement (opérations d'ordre)
DEPENSES	62.892 €	--
RECETTES	62.892 €	--

Le budget « Lotissement Allée de la Penzé » est voté à 14 voix pour.

Commune D2019-03-006	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	700.999,00 €	715.500,00 €
RECETTES	700.999,00 €	715.500,00 €

Monsieur le Maire donne des précisions concernant les dépenses d'investissement prévues :

Article 21534 : travaux à effectuer par le SDEF (éclairage, enfouissement de réseaux, réparations)

Article 2315 : travaux route de Kermat Nord (travaux actuellement en cours et travaux à prévoir vers la route de Melchenec) et côté Kerpont

Article 2158 : filet multisport et éclairage terrain de football

Le budget « Commune » est voté par 14 voix pour.

4/ Questions diverses

- Monsieur le Maire indique qu'une demande a été faite par Mme Marie-Claire CHARLOU concernant l'achat d'un chemin à Guerlestan. La vente avait déjà été autorisée en 2004 par délibération du Conseil Municipal après enquête publique mais n'avait pas abouti. Mme CHARLOU renouvelle sa demande sur une partie de la parcelle. Un document d'arpentage devra être réalisé. Un riverain demande également que la fontaine située sur ce secteur reste accessible.

Monsieur le Maire propose une vente à 0.50 €/m²

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à 14 voix pour, Monsieur le Maire à effectuer la vente, pour un montant de 0.50 €/m². Les frais seront à la charge du demandeur, et l'accès à la fontaine sera conservé. **D2019-03-007**

- Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil le projet proposé par le Comité Départemental de Tourisme Equestre pour l'inscription d'un itinéraire Equibreizh (pratiques équestres, pédestres et VTT) au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Cet itinéraire emprunte des chemins ruraux appartenant au patrimoine privé de la commune de Guimiliau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour : **D2019-03-008**

- autorise le passage de l'itinéraire Equibreizh sur les chemins ruraux et la pose de balisage sur les supports existants.
 - S'engage à informer préalablement le conseil général dans le cas d'aliénation ou de suppression du/des chemins ruraux en lui proposant un itinéraire de substitution.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la tenue des 1ères assises régionales des Maires et Présidents d'EPCI de Bretagne le 3 avril prochain. Chantal Harel sera présente.

- Une réunion de l'Association des 7 Calvaires aura lieu le 16 avril à Guimiliau. L'illumination des Calvaires aura lieu les 8, 9 et 10 août 2019 à St Thégonnec et les 15, 16 et 17 août 2019 à St Jean Trolimon. Le projet des croix peintes à Plougonven est en cours d'étude.
- Monsieur le Maire informe le conseil de la venue de Madame la députée Graziella Melchior le jeudi 25 avril prochain de 9h30 à 14h sur la commune et invite les conseillers qui le souhaitent à y participer.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la demande de mutation de David Jézéquel, agent des services techniques pour la commune de Saint Vougay.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h.

Louis FAGOT	Chantal HAREL	Michel LE GALL	François RIOU	Alexandre CAMPAGNE
Sophie FAGOT	Anne- Marie GIRARD	Romuald LECOQ	Anyvonne LOSTANLEN Absente excusée qui donne pouvoir à Anne- Marie Girard	Olivier PELLICANT
Nathalie PICHOT	Denis POULIQUEN	Stéphane QUILLEVERE	Rachel REAULT Absente excusée qui donne pouvoir à Chantal Harel	